



FORMULAIRE D'ADHESION AU SUP & SURF NYON (SUP CLUB NYON)

57c ch de la Croisette, 1260 Nyon ☎ info.supnyon@gmail.com ☎ 079.714.84.02

Valable du 1^{er} janvier au 31 décembre

Remplir dûment le formulaire de manière électronique,
approuver, dater, joindre les photos et renvoyer à info.supnyon@gmail.com

Nouveau membre

Nom
Prénom
Adresse
Code postal
Ville
Date de naissance
Téléphone
e-Mail

Photo
du nouveau
membre
en pièce
jointe

Contact en cas d'urgence

Nom
Prénom
Téléphone

Décharge : en cochant cette case, je certifie être médicalement apte à la pratique du Stand Up Paddle et que je sais nager seul un minimum de 50 mètres sans difficulté. En conséquence, je dégage le SUP & Surf Nyon de toute responsabilité en cas d'accident me survenant, ou provoqué par suite de mon éventuelle inaptitude physique ou médicale ou non-respect des consignes de l'association SUP & Surf Nyon. J'atteste que je suis couvert par une assurance de responsabilité civile qui couvre les dommages que je pourrais causer à autrui et que je suis au bénéfice d'une assurance accident personnelle.

Autorisation parentale (si nécessaire) : en cochant cette case, je certifie autoriser mon enfant à suivre les sessions découvertes du SUP avec SUP & Surf Nyon et dégage SUP & Surf Nyon de toute responsabilité. Je certifie que mon enfant est médicalement apte à la pratique du Stand Up Paddle et qu'il sait nager seul un minimum de 50 mètres sans difficulté. En conséquence, je dégage SUP & Surf Nyon de toute responsabilité en cas d'accident lui survenant, ou provoqué par suite de son éventuelle inaptitude physique ou médicale ou non-respect des consignes de l'association SUP & Surf Nyon. J'atteste que mon enfant est couvert par une assurance de responsabilité civile qui couvre les dommages qu'il pourrait causer à autrui et qu'il est au bénéfice d'une assurance accident personnelle.

Règlement intérieur : en cochant cette case, je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association SUP & Surf Nyon (page 3) et je m'engage à le respecter.

MONTANT DE L'ADHESION valable jusqu'au 31 décembre

- CHF 150.- Membre ordinaire cotisation annuelle**
Comprend uniquement l'emprunt des planches Allround et gonflables
- CHF 200.- Membre famille cotisation annuelle**
Comprend uniquement l'emprunt des planches Allround et gonflables
- CHF 100.- Utilisation des planches Race et Downwind**
S'applique à un membre seul désireux d'utiliser ces planches - un niveau technique minimal est exigé pour pouvoir utiliser ces planches, évalué lors du cours d'introduction
- CHF 100.- Mise à disposition d'une place d'entreposage - sur demande**
Uniquement disponible pour des planches rigides, selon disponibilité et dimension de la planche

Tout nouveau membre suit un cours d'introduction obligatoire (utilisation/sécurité) payant de CHF 80.-

L'association, conformément à ses statuts se réserve le droit de rejeter toute demande d'adhésion.

- Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis sur le présent document.
- Je désire adhérer au groupe WhatSUP (sur WhatsApp) pour participer aux communications informelles entre membres.
- J'autorise SUP & Surf Nyon à communiquer mes coordonnées à ses partenaires.
- J'autorise SUP & Surf Nyon à utiliser une photo dans laquelle j'apparais pour ses besoins de communication.

Lu et accepté

Nom du nouveau membre ou de son représentant légal

Fait à

le



Informations supplémentaires pour Membres Famille

Membre supplémentaire

Nom
Prénom
Date de naissance
Téléphone
E-Mail
Adresse
 **Cocher si identique à
l'adresse du demandeur**



Membre supplémentaire

Nom
Prénom
Date de naissance
Téléphone
E-Mail
Adresse
 **Cocher si identique à
l'adresse du demandeur**



Membre supplémentaire

Nom
Prénom
Date de naissance
Téléphone
E-Mail
Adresse
 **Cocher si identique à
l'adresse du demandeur**



Membre supplémentaire

Nom
Prénom
Date de naissance
Téléphone
E-Mail
Adresse
 **Cocher si identique à
l'adresse du demandeur**



Membre supplémentaire

Nom
Prénom
Date de naissance
Téléphone
E-Mail
Adresse
 **Cocher si identique à
l'adresse du demandeur**





Règlement intérieur

Le présent document définit les règles de fonctionnement de l'association ainsi que les droits et devoirs de ses membres. Le paiement de la cotisation vaut acceptation de ces règles et l'engagement de les respecter par chacun.

Adhésion et cotisation

Toute personne participant à la vie de l'association du SUP & Surf Nyon devra être adhérente à celle-ci et payer sa cotisation. Le montant de la cotisation est forfaitaire.

Pour les membres adhérents, le renouvellement se fait entre le 1^{er} décembre et le 31 janvier.

Pour les nouveaux membres, l'adhésion se prend à partir de la 1^{ère} sortie.

La validité de l'adhésion est du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Le non-paiement de la cotisation après les rappels d'usage équivaut à un non-renouvellement de l'adhésion au club.

La ré-adhésion se fera alors comme pour un nouveau membre.

Pour s'inscrire il faut :

- avoir pris connaissance du présent document et l'avoir approuvé
- fournir le formulaire d'adhésion complété et approuvé, ainsi qu'une photo récente (une par membre)

La cotisation est fixée lors de l'Assemblée Générale selon la proposition du comité du SUP&Surf Nyon. Elle inclut la participation aux frais de fonctionnement de l'association, aux frais d'achat et à l'entretien des matériels. Il est demandé à tous les adhérents de s'impliquer dans la vie de l'association en aidant de manière bénévole aux diverses activités mises en place.

Aucune dépense ne pourra être engagée par un membre sans accord préalable du Président ou du Trésorier.

Activités

Les activités organisées par le club sont ouvertes à tous les adhérents.

Elles consistent en :
Des sorties pour l'initiation et l'entraînement
Des sorties à la journée ou demi-journée
Des sorties éco environnementales (nettoyage des berges, etc.)

Organisation des sorties

L'association organise des sorties où chaque participant est responsable de ses actes.

Les sorties seront annoncées sur le site internet et/ou la page Facebook et/ou le compte Instagram de l'association (www.supnyon.ch et/ou www.facebook.com/SUPnyon et/ou <https://www.instagram.com/supnyon/>).

Sécurité navigation

Tout adhérent se doit de prendre connaissance des différents arrêtés et règles applicables à l'espace maritime qu'il utilise. La pratique sur l'eau se fait en respectant les consignes de navigation et en s'informant au préalable des conditions.

En dehors des activités organisées par l'association, toute navigation reste sous la responsabilité exclusive de l'adhérent.

Dans le cadre d'une sortie organisée par le club et avant le départ, l'encadrant doit présenter le parcours envisagé, préciser les conditions météo et tous points particuliers concernant la navigation (courants, zones à risques, etc.). L'encadrant se réserve le droit d'annuler la sortie en cas de mauvaise condition météo. Les participants doivent respecter les consignes données par l'encadrant sous peine de s'exclure de la responsabilité de celui-ci.

Matériel

L'association gère le matériel acquis sur fonds propres ou subventions pour ses besoins de fonctionnement (gilets, pagaies, planches, matériels de sécurité, etc.).

Mise à disposition de matériel pour les membres adhérents

Tout adhérent peut emprunter du matériel mis spécifiquement à disposition par le SUP & Surf Nyon, pour un usage strictement personnel, sous réserve qu'il ne fasse pas défaut pour les activités programmées et après accord de l'association. L'emprunt est mentionné sur un registre prévu à cet effet.

Le matériel est placé sous la responsabilité de l'utilisateur. Tout matériel utilisé doit être restitué nettoyé. En cas de casse ou perte de matériel, l'adhérent s'engage à en informer le comité du SUP & Surf Nyon dans les plus brefs délais.

Toutes négligences entraîneront des frais à la charge des responsables.

Usage de matériel par des tiers

Aucune personne, membre ou non-membre, n'est autorisée à emprunter du matériel appartenant à un autre membre. L'usage du matériel est strictement réservé aux propriétaires du dit matériel. Tout emprunt non autorisé entraînera l'exclusion du club.

Environnement

La pratique du Stand Up Paddle (SUP) est respectueuse de l'environnement.

Tout adhérent se doit de prendre connaissance des différents arrêtés et règles applicables à l'espace lacustre et fluvial qu'il utilise.

Le comité du SUP & Surf Nyon se réserve le droit d'exclure toute personne pour manquement au présent règlement.